

L'Industriel du Rhône

JOURNAL HEBDOMADAIRE

TRAVAUX PUBLICS — MÉTALLURGIE — ÉLECTRICITÉ — AGRICULTURE — COMMERCE — FINANCES

ANNONCES

Annonces judiciaires et légales... 25 c. la ligne.
Les autres Annonces, Réclames, Chroniques et
Faits divers se traitent à forfait.

Administration : 29, cours Gambetta, à Lyon

ABONNEMENTS

Rhône et Départements limitrophes... 6 fr.
Autres départements... 7 fr.
Union postale... 8 fr.

LA QUESTION DES EAUX

Suite (1)

7° Prix de l'eau pour les particuliers ;
tarifs par 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 personnes,
par quantité d'eau consommée au mètre
cube, quel que soit le nombre ?

J'offre un rabais immédiat de 50 %
sur l'eau fournie aux particuliers pour
usages domestiques.

Dès le début de mon exploitation ce
rabais sera immédiatement consenti en
faveur de tous les abonnés anciens ou
nouveaux.

Je m'engage également à donner cette
eau largement, sans compteur, à robinet
libre.

8° Etablir un prix pour ménages d'ou-
vriers au dessous de 300 fr. de loyer ; de
300 à 500 fr ?

Où établir un prix proportionnel au
loyer tant pour 100 fr. que de 500 fr. à
1,000 fr. ; de 1,000 fr. à 2,000 fr ?

Je m'engage, pour les ménages d'ou-
vriers payant un loyer de 400 fr., à les
faire bénéficier d'une seconde réduction
qui ira en s'augmentant à mesure que le
prix du loyer s'abaissera.

Il ne serait ni juste ni démocratique
d'établir un prix d'abonnement uniforme
et basé seulement sur le nombre de per-
sonnes composant un ménage.

Je vous proposerai même, dans le but
de faciliter l'alimentation des ménages
d'ouvriers, d'établir un mode de percep-
tion mensuelle et un système d'abonne-
ment trimestriel.

9° Quoique le questionnaire n'est pas
prévu le cas d'une fourniture d'eaux in-
dustrielles, je m'engage à fournir la
quantité et la qualité qui me seraient
demandées, sous la garantie d'un inté-
rêt de 5 0/0 du capital engagé.

10° et 11° Part de la ville dans les
bénéfices ? A quel moment ? Dans quelles
conditions ?

Je m'engage à dégrever progressivement,
jusqu'à extinction totale, le prix
de l'abonnement de la ville, ce qui lui
assure un premier bénéfice annuel d'en-
viron 340,000 fr.

Après ce premier dégrevement, je
consens à étudier avec la ville, si les
recettes s'élèvent, un mode de partici-
pation direct aux bénéfices ou un nouvel
abaissement sur le prix de l'abonne-
ment payé par les ménages d'ouvriers.

12° Le concessionnaire s'engage-t-il à
exécuter tous les travaux de canalisa-
tion nécessaires à l'exploitation dans
l'intérieur de la commune ?

Je m'engage à exécuter à mes frais
les travaux de canalisation dans l'inté-
rieur de la commune, réclamés par les
exigences de la consommation et l'éta-
blissement du nouveau réseau d'égout.

Nous laissons à nos lecteurs le soin
d'apprécier à leur juste valeur les ré-
ponses de M. Claret au questionnaire
de M. le maire.

Que de belles promesses, d'engage-
ments irréalisables il faut écrire pour
satisfaisante sa vanité, l'orgueil de dire :
C'est moi qui suis l'élu des eaux !

Heureusement que notre municipalité,
soucieuse de nos intérêts, n'adopta

pas un pareil projet, qui sera renvoyé, à
titre de souvenir, à la Bibliothèque de
la ville, la seule place qu'il mérite.

QUESTIONS LOCALES

On nous adresse la pétition suivante.
Nous espérons que nos édiles prendront
en considération les justes réclamations
de leurs électeurs et se montreront
vraiment soucieux de l'intérêt public.

Pour justifier votre regrettable inertie vous
vous retranchez, nous assure-t-on, derrière
l'opposition des élus des autres arrondisse-
ments ou bien vous l'attribuez à l'opposition
systématique du génie militaire.

Toutes ces mauvaises raisons ne sont pas
rigoureusement exactes.

En effet, le génie est si peu opposé à la
réalisation de cette très urgente améliora-
tion que lui-même en a pris l'heureuse ini-
tiative en remblayant et en laissant rem-
blayer la plus grande partie des fossés qui
entourent le fort de Villeurbanne et la gare
de l'Est.

Quant à nous, habitants de la rive gauche,
nous estimons que c'est de la barbarie de
nous infliger le supplice des odeurs de ces
fossés inutiles et dangereux, qu'on maintient
uniquement pour le service de l'octroi,
et c'est précisément leur maintien qui fa-
vorise la contrebande, car, confiants dans
l'efficacité défensive de cette espèce de bar-
rière, on néglige d'y exercer la surveil-
lance nécessaire, et les fraudeurs y opèrent
en toute sécurité.

Nous pensons qu'on ne peut plus ajourner
cette question ni opposer la force d'inertie
aux justes plaintes sans cesse renouvelées
d'une population ouvrière toujours sacrifiée
aux volontés et aux habitudes routinières
des bureaucrates inamovibles qui encom-
brent malheureusement encore toutes nos
administrations publiques et perpétuent les
traditionnelles lenteurs de l'administration
municipale lyonnaise.

Pour combler nos vœux et les fossés d'en-
ceinte surtout, nous vous demandons et vous
supplions d'avoir recours à un emprunt, si
toutefois les finances de la ville sont insuffi-
santes.

Pas un contribuable ne vous blâmera.
Il y a urgence d'exécuter cette améliora-
tion inscrite dans votre mandat.

Dans cet espoir, et afin de vous éviter
d'avoir recours aux manifestations ou réu-
nions publiques pour atteindre le résultat
ci-dessus réclamé et en vous remerciant
d'avance, nous vous prions, messieurs les
conseillers, d'agréer l'hommage respec-
tueux de vos tout dévoués électeurs.

Lyon, le 12 juillet 1886.

LES EAUX ET L'ÉLECTRICITÉ

Depuis quelque temps on s'occupe
activement d'installations de lumière
électrique, non seulement dans les
grandes villes, mais aussi dans les villes
secondaires et même dans les villages
importants.

L'Amérique est certainement la con-
trée la mieux dotée au point de vue de
l'application de l'électricité. Pour l'Eu-
rope on l'installe en Italie : à Turin, à
Rome, à Naples; en Autriche : à Vien-
ne, à Budapest; en Allemagne : à Ber-
lin et dans d'autres villes.

La France reste en arrière; nous n'a-
vons comme ville importante que Tours
et deux petites localités, Modane et La
Roche, en Savoie, qui ont l'éclairage
électrique.

Pourquoi cette lenteur à adopter un
système d'éclairage bien supérieur au
gaz ?

Cela tient surtout à ce que les villes

qui n'ont point de forces hydrauliques
sont obligées d'employer la vapeur
comme force motrice, et elles hésitent à
cause de la cherté des charbons.

Mais pourquoi la ville de Lyon, qui
est baignée par une rivière et un fleuve,
pouvant posséder toutes les forces né-
cessaires, hésite-t-elle à adopter la lu-
mière électrique ?

Il y a déjà bien longtemps que le
Conseil municipal discute au sujet des
eaux d'alimentation de la ville. On se
perd en rapports stériles, tandis que la
solution est toute donnée.

On peut avoir de l'eau en quantité,
non seulement pour l'alimentation, mais
encore pour disposer de forces considé-
rables qui faciliteront l'établissement
d'appareils électriques et dont l'excédent
pourra être distribué aux industriels
lyonnais.

Il faudrait être aveugle pour ne pas
reconnaître de première nécessité et
même d'utilité publique un projet qui
donnerait :

1° A la population lyonnaise, de l'eau
à tous les étages, même à Saint-Just et
à la Croix-Rousse, en quantité suffisante
moitié prix que celui actuel :

2° A la ville, les eaux nécessaires pour
les fontaines, les égouts et les rues ;

3° A la ville, les forces hydrauliques
distribuées par quartier pour l'éclairage
électrique public et des particuliers.

4° Aux industriels, la force nécessaire
pour actionner les métiers de toutes
sortes, maintenant ainsi, dans notre lo-
calité, des industries sur le point de la
quitter pour rechercher ailleurs la force
hydraulique.

5° Enfin aux teinturiers, la qualité et
la quantité d'eau nécessaire pour con-
server à Lyon cette industrie prospère.

A tous ceux qui disent que ce projet
est trop grandiose la réponse est facile.

Allez à Genève, allez vous inspirer
auprès d'une municipalité qui, s'occu-
pant plus des intérêts publics que de
politique, vient de doter la ville de for-
ces hydrauliques qui assurent à cette
localité une prospérité sans égale.

Examinez si les résultats ne sont pas
supérieurs à toutes les dépenses faites,
quelque considérables qu'elles soient.

Genève éclairée à l'électricité, Genève
distribuant à tous les fabricants la force
motrice à des prix très réduits, suppri-
mant gaz et vapeur; Genève songeant
à installer des ateliers de tissage et au-
tres, Genève enfin supplantant la ville
de Lyon.

Si nos édiles voulaient sérieusement
prendre l'intérêt des habitants, ils ne son-
geraient pas qu'au présent, mais ils
tiendraient un compte plus sérieux de
l'avenir. Ils discutent quel sera le projet
le moins coûteux. Marseille a dépensé
55 millions pour avoir les eaux, en est-
elle plus pauvre? Ne vaut-il pas mieux
une dépense plus forte et que le projet
qui sera adopté fasse de Lyon, la ville
la plus favorisée en eau et en lumière ;
la ville industrielle par excellence en
réalisant un des grands progrès de notre
siècle.

Ces deux grandes questions, alimen-
tation et éclairage à bon marché, peu-
vent être résolues en même temps et
à la grande satisfaction de toute la po-
pulation lyonnaise.

Il est temps encore de revenir sur les
premières décisions et de voir les choses
à un point de vue plus élevé. Les finan-
ces de la Ville, puisque la première
préoccupation d'un édile doit être pour
elles, trouveront dans une combinaison
plus vaste une source de revenu consi-
dérable. L'eau, la lumière, la force mo-
trice à des prix bien inférieurs à ceux
actuels, tel est le but qu'on doit attein-
dre.

On a fait dernièrement des pétitions
demandant la diminution du prix du gaz.
L'Union des Chambres syndicales va
plus loin; elle demande l'installation
d'une autre Société de gaz et les princi-
pales raisons données sont justement,
que le gaz, comme force motrice, revient
trop cher aux industriels.

Nous dirons à tous les fabricants et
industriels. Vous demandez une force
motrice autre que la vapeur et à meil-
leur marché; demandez l'adoption du
projet qui seul peut vous donner la
force hydraulique que vous installerez,
comme vous l'entendez dans vos ate-
liers, et qui au lieu de tenir une place
considérable comme les chaudières et
les machines, ne prendra qu'un petit
coin de vos usines.

Plus de fumée, plus de graisse à
l'odeur nauséabonde; plus de chauf-
feurs, plus de mécaniciens, un simple
robinet que vous ouvrez quand vous
aurez besoin de la force, que votre
ouvrier fermera quand la journée sera
finie. Avec une pression de 140 mètres,
au plateau de Fourvières, la même qu'à
Genève, on n'aura besoin que d'un pe-
tit volume d'eau.

Avec tous ces avantages, il faut
tenir compte de l'hygiène de la ville.
Notre localité, au moment des brouil-
lards, est infectée par des odeurs prove-
nant des cheminées des usines, ce qui
n'aura plus lieu avec l'emploi des forces
hydrauliques.

En présence des immenses résultats
que peut donner un tel projet, nous
sommes convaincus que nos édiles
s'inspirant mieux des grands intérêts de
notre ville n'hésiteront pas à donner
satisfaction à l'opinion publique.

ARDOISIÈRES DE CHATEAUROUX

HAUTES-ALPES

Il existe dans le département des Hautes-
Alpes de nombreux gisements d'ardoises,
qui presque tous ont donné lieu à des ex-
ploitations plus ou moins importantes.

Les principales carrières sont celles de
Châteauroux, Ville-Vallouise, du Valgode-
mard et Pont-du-Fossé.

Les carrières de Châteauroux sont situées
à environ sept kilomètres N-O du village,
sur la rive gauche du torrent de Rabious.

Le schiste ardoisier forme plusieurs bancs
intercalés dans le grès nummulique. La
puissance de ces bancs est très variable de
50 centimètres à 5 et 6 mètres. Les affleu-
rements se voient en dessus de Saint-Clément,
dans la vallée de la Durance, se continuent
dans la petite vallée du Rabious, où se trou-
vent les exploitations de Châteauroux, et se
poursuivent jusqu'au Pont-du-Fossé, dans
la vallée du Drac, où sont ouvertes quelques
petites carrières.

Les ardoisières de Châteauroux sont si-
tuées dans une montagne très escarpée, d'un
accès très difficile; elles appartiennent à la
commune, qui laisse l'exploitation libre
pour tous les habitants de la localité.

Elles occupent actuellement une soixan-

(1) 2^e article. — Suite des réponses faites par
M. Claret au questionnaire de M. le Maire. Voir
notre dernier numéro.

taine d'ouvriers divisés par groupes dans les divers chantiers de Bourret, Garcine, La Croix-Roure et Fenestrelles.

Les deux premiers chantiers sont dans un même banc, les trois autres également dans un autre même banc, mais à environ quatre-vingts mètres plus bas que le précédent. Ces deux principaux bancs sont dirigés sensiblement Est-Ouest et plongent de 30° vers le Nord. Les carrières sont souter- raines, quelques-unes comportent des gale- ries remblayées tant bien que mal, condui- sant à de vastes chantiers d'abatage; la plupart ne sont que d'énormes excavations où on ne laisse subsister aucun pilier.

Ce mode d'exploitation est très dangereux et amène fatalement la ruine de la carrière au bout de quelques années; c'est ainsi que toutes les carrières inférieures sont aujour- d'hui écrasées et d'un accès impossible.

Les bancs d'ardoises ne sont pas tous uti- lisés, on choisit les meilleurs dans la masse: tous ces bancs sont séparés par un mince lit argileux qui permet de les séparer aisé- ment. Enfin un même banc se trouve en- core découpé par des fissures verticales allant du toit au mur. Ces fissures semblent dues à une sorte de retrait de l'ardoise. On arrache donc de la carrière des blocs affectant la forme d'un parallépipède plus ou moins régulier. Ces blocs sont refendus et tail- lés en dehors de la carrière par des ouvriers spéciaux. On profite pour cette opération de l'humidité de carrière qui facilite la division en feuilles au moyen de lames très flexibles. Les ardoises sont tracées sur ces feuilles à l'aide de gabarits, découpées avec un petit marteau très pointu et enfin taillées avec une sorte de petite hachette.

On vend les ardoises à la canne, mesure dont la valeur est d'environ 3^m 60 linéaires, sous les dimensions de 0,30/0,25 — 0,23/0,25 — 0,20/0,25 correspondant à 12, 16 et 18 ardoises à la canne.

Le prix de la canne varie suivant les di- mensions de 0 fr. 10 à 0 fr. 80.

Les ouvriers qui travaillent dans les car- rières manquent absolument de ressources, exploitent d'une façon très défectueuse et presque sans bénéfices. Il n'en serait plus de même si on reliait entre elles, par des chemins praticables, toutes les carrières principales et si on installait un câble pour la descente des ardoises jusqu'à port de voi- ture au bord du Rabious. Actuellement cha- que ouvrier descend lui-même les ardoises, et le voyage de la carrière au village aller et retour compris prend au moins 5 heures. Il est difficile de descendre plus de 4 ou 5 cannes d'ardoises par voyages, la descente coûte donc plus cher que l'extraction; il faut encore tenir compte que cette descente devient impossible l'hiver.

Avec un petit capital on pourrait trans- former l'exploitation de ces carrières et la gare du chemin de fer de Chateauroux n'étant qu'à 7 kilomètres des centres d'ex- traction on pourrait facilement créer de nombreux débouchés.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE A DOMICILE

PAR LES PILES LECLANCHÉ

Les premières démonstrations de la lumière électrique ont été faites avec la pile. C'est avec elle que Davy a pro- duit le premier arc voltaïque; que dans les écoles et dans les théâtres on réali- sait soit des projections, soit des effets lumineux; que l'on obtenait l'illumina- tion des places publiques ou des chan- tiers de travaux jusqu'à l'époque, rela- tivement peu éloignée de nous, où les machines dynamo-électriques à courant continu sont venues modifier cette in- dustrie rudimentaire.

En créant l'éclairage électrique in- dustriel, la machine a fait oublier un moment les applications de la pile; mais comme il n'était pas au pouvoir de tout le monde d'organiser un atelier spécial, comme les avantages du nou- veau système d'éclairage au point de vue de l'hygiène et de la sécurité sédui- saient bien des gens, les constructeurs ont recherché les moyens de donner satisfaction à leurs clients sans les expo- ser à de grosses dépenses de premier établissement et à des installations par- fois gênantes. Dans ces conditions, l'emploi de la pile était tout indiqué, et il ne restait plus qu'à supprimer ou tout au moins atténuer ces inconvénients en lui assurant une constance suffisante.

Il y avait lieu de se préoccuper sur- tout des points suivants: prix de re- vient de l'éclairage, manipulation de liquides corrosifs, absence d'émanations dangereuses ou désagréables.

Au début, on avait la prétention de faire de l'éclairage électrique à prix in- férieur ou égal à celui du gaz; de là bien des calculs dont une pratique de quelques jours démontrait l'inexacti-

tude. Il ne faut pas se dissimuler que de tous les producteurs d'électricité la pile est le plus coûteux: ce n'est donc pas l'économie qu'il faut rechercher, mais le bien-être, et aujourd'hui per- sonne n'ignore qu'il faut payer l'électri- cité selon ses mérites. La question du prix de revient n'a donc plus la même importance qu'autrefois.

L'emploi de liquides corrosifs, tels que l'acide sulfurique plus ou moins étendu, les liqueurs chromiques, etc., est une cause d'ennui suffisante pour qu'on renonce à l'usage de la pile quand on n'y est pas contraint et forcé, à moins d'avoir un goût spécial pour les manipulations chimiques.

Quand, en outre, il y a production de vapeurs délétères. l'hésitation n'est même pas permise. Ainsi la pile Bunsen, malgré ses qualités, n'a jamais donné lieu à des applications à domicile; la pile à bichromate a pu être convenable- ment disposée pour plaire à quelques amateurs; mais, malgré l'ingéniosité des inventeurs, on en était encore réduit à chercher la solution du problème.

On ne paraît avoir tenu compte jus- qu'ici que de l'un des facteurs, la pile, sans se préoccuper de déterminer quelle est la lampe qui lui convient le mieux. L'incandescence du filament correspond à une dépense de travail électrique pro- portionnel au produit de la force élec- tromotrice par l'intensité du courant. La première n'affecte que le nombre de piles montées en tension; la seconde a pour effet de provoquer une polarisation plus ou moins rapide et, par consé- quent, de limiter la durée de service ininterrompu des piles. Il suit de là que le choix de la lampe n'est pas indifférent lorsqu'on veut établir un éclairage élec- trique par la pile.

Il y a donc là une voie nouvelle où les électriciens pourront obtenir de bien meilleurs résultats que par le passé, à en juger par les résultats que nous con- naissons déjà. Il s'agit cette fois de faire de l'éclairage à incandescence au mo- yen de piles Leclanché. On les connaît assez pour qu'il suffise de rappeler leurs mérites dans ce cas particulier: absence d'émanations, pas de travail en circuit ouvert, entretien nul jusqu'à épuisement. Par contre, elles se polarisent assez vite.

Voici dans quelles conditions elles fonctionnent: 18 éléments Leclanché suffisent à alimenter une lampe à in- candescence de 10 bougies pendant un quart d'heure environ; avec 36 élé- ments, l'incandescence se maintient pendant 25 à 30 minutes sans affaiblisse- ment sensible. Nous ne prétendons pas qu'il y ait là une découverte extraor- dinaire; mais au point de vue de l'éclairage domestique, le fait mérite d'autant plus d'être signalé que les résultats sont réellement acquis.

On entrevoit, pour la première fois, la possibilité d'organiser un éclairage régulier sans avoir besoin de manipuler tous les jours des piles, de procéder à des transvasements de liquides neufs ou épuisés, à des renouvellements de zinc, etc. Avec une batterie proportionnée à la durée du service et au nombre des lampes, il n'y aura qu'à faire remplacer les éléments, comme cela se pratique déjà pour les téléphones. Le prix de re- vient de la lumière sera sans doute un peu élevé, mais nous ne pensons pas qu'il dépasse 10 à 12 centimes par lam- pe-heure de 10 bougies, pour un ensem- ble de 15 à 20 lampes.

Le mérite de cette invention des piles Leclanché revient à M. Tricoche, au- quel sont dues de nombreuses installa- tions de ce genre.

Nous ne doutons pas que cet exemple rencontre de nombreux imitateurs, désireux de s'offrir à bon marché un éclairage électrique même intermittent.

(Bulletin international de l'électricité.)

Décret institant

UN

CONSEIL DE PRUD'HOMMES A VOIRON

Le Président de la République française,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Il est institué à Voiron (Isère)

un conseil de prud'hommes qui sera composé de la manière suivante :

PREMIÈRE CATÉGORIE

Fabricants de soierie, de crêpes, de toiles, tis- seurs et blanchisseurs de toile, peigneurs de chan- vre, fabricants de papiers, fabricants de registres et régleurs de papiers, imprimeurs typographiques et lithographes, usines à gaz, brasseurs, fabricants de liqueurs, fabricants de limonade, chapeliers et fa- bricants de chapeaux de paille, corroyeurs, tan- neurs, fabricants de chaussures, cordonniers, bour- reliers, fabricants de tiges de bottines, fabricants de sabots et galoches, tailleurs d'habits, fabricants de chemises, lingiers et lingères.

3 patrons et 3 ouvriers.

DEUXIÈME CATÉGORIE

Entrepreneurs de maçonnerie, maçons, mar- briers, plâtriers, peintres, tuillers, charpentiers, carrossiers, charrons, chaudronniers, cloutiers, fer- blantiers, lampistes, maréchaux, menuisiers en bâtiments et en voitures, fondeurs et tourneurs sur métaux, fabricants d'acier, mécaniciens, serruriers, balanciers, taillandiers, tonneliers, tourneurs en bois, fabricants de bois d'allumettes, scieurs de long et à la mécanique, fabricants d'h. ile.

3 patrons et 3 ouvriers.

Total, 12 membres.

Art. 2. — La juridiction du conseil de prud'hommes de Voiron s'étendra à tous les établissements industriels désignés ci-des- sus et dont le siège sera situé sur les com- munes de Voiron, Moirans, Saint-Jean-de- Moirans, Renage et Coublevie.

Seront justiciables dudit conseil les fabri- cants et entrepreneurs qui seront à la tête desdits établissements, ainsi que les chefs d'atelier, contre-maitres ouvriers et appren- tis qui travailleront pour eux, quel que soit le lieu du domicile ou de la résidence des uns et des autres.

Art. 3. — Aussitôt après son installation, le conseil de prud'hommes de Voiron prépa- rera et soumettra à l'approbation du minist- re du commerce et de l'industrie un projet de règlement pour son régime intérieur.

Art. 4. — Le ministre du commerce et de l'industrie, et le garde des sceaux, minist- re de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1886.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre du Commerce et de l'Industrie,
ÉDOUARD LOCKROY.

Le garde des sceaux, ministre de la Justice,
DEMOLE.

Informations

Concours agricole à Firminy

La Société d'agriculture, industrie, scien- ces de la Loire, organise pour les 20, 21 et 22 août prochain, à Firminy (Loire), un grand concours agricole.

Les animaux reproducteurs, produits agricoles et horticoles, présentés par tous les agriculteurs français, y seront admis dans une catégorie spéciale.

L'exposition des instruments promet d'être brillante.

Tous les constructeurs français sont admis à cette exposition.

La compagnie P.-L.-M. accorde une ré- duction de 50 0/0 sur tout son réseau pour le transport des animaux, instruments et produits présentés au concours de Fir- miny.

Pour renseignements, s'adresser à M. François Maire, secrétaire de la Société d'agriculture de la Loire, 14, rue Saint- Louis, à Saint-Etienne.

Gisements de pétrole

Le Caire. — L'ingénieur chargé d'étudier les gisements de pétrole à Gebel Rzekyd télé- graphie que toute la chaîne des roches cal- caires situées en arrière des montagnes de Gebel Eich, sur une étendue de vingt milles à l'est, est imprégnée d'huile.

Décret relatif aux appareils à vapeur

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu le décret du 30 avril 1880, relatif aux chaudières à vapeur autres que celles qui sont placées sur des bateaux;

Vu l'avis de la commission centrale des machines à vapeur, en date du 4 février 1886;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Lorsque plusieurs générateurs de vapeur, placés à demeure, sont groupés sur une conduite générale de vapeur com- me il est dit à l'article 14 du décret du 30 avril 1880, en prenant comme base du cal- cul le timbre réglementaire le plus élevé, dé- passe le nombre 1800, les dits générateurs sont répartis par séries correspondant cha- cune à un produit au plus égal à ce nombre: chaque série est munie d'un clapet auto- matique d'arrêt, disposé de façon à éviter, en cas d'explosion, le versement de la va- peur des séries restées intactes.

Art. 2. — Lorsqu'un générateur de pre- mière catégorie est chauffé par les flammes perdues d'un ou plusieurs fours métallurgi- ques, tout le courant des gaz chauds doit, en arrivant au contact des tôles, être dirigé

tangentiellement aux parois de la chau- dière.

A cet effet, si les rampants destinés à amener les flammes ne sont pas construits de façon à assurer ce résultat, les tôles ex- posées aux coups de feu sont protégées, en face des débouchés des rampants dans les carneaux, par des murettes en matériaux refractaires, distantes des tôles d'au moins 50 millimètres, et suffisamment étendues dans tous les sens pour que les courants de gaz chauds prennent des directions sensi- blement tangentielles aux surfaces des tôles voisines, avant de les toucher.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 35 du décret du 30 avril 1880 sont applicables aux prescriptions du présent règlement.

Art. 4. — Un délai de six mois est accordé aux propriétaires des chaudières existant antérieurement à la promulgation du pré- sent règlement, pour se conformer aux pres- cript ions ci-dessus.

Art. 5. — Le ministre des travaux pu- blics est chargé de l'exécution du présent dé- cret qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 29 juin 1886.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République,

Le ministre des travaux publics,

CH. BAIHAUT.

Exportation des bois russes par les ports de la mer Noire

Nous empruntons les extraits suivants à une correspondance adressée de Tiflis à un journal et relative au commerce des bois provenant des forêts qui se trouvent sur les bords de la mer Noire, notamment en Ab- khasie, près de Soukhoum-Kalé :

A un point de vue général, les affaires de bois que les Français font sur les bords de la mer Noire gagneraient à être conduites de la manière suivante :

Il faut envoyer à Soukhoum, ou ailleurs, un homme connaissant parfaitement les es- sences, qui trouvera dans le pays un homme de confiance parlant les dialectes de la côte; ils visiteront les forêts où l'on désire faire des coupes et choisiront arbre par arbre, l'argent étant déposé chez le juge de paix à Soukhoum-Khalé, par exemple, où les indi- gènes seraient payés. Il serait dangereux de porter sur soi plus que le strict néces- saire. En commençant avec 25 ou 30,000 fr. (10 à 12,000 roubles) à titre d'essai, on se- rait sûr de réaliser des bénéfices qui peu- vent varier entre 50 et 100 p. 100.

L'achat d'arbres au choix doit être préféré à l'achat de forêts en bloc (sans le terrain). Il faudrait un homme pour surveiller la coupe le « troussage », la toilette, le transport et le chargement des bois, et cet homme n'aurait besoin que d'un abri dans la forêt. Les indigènes travaillent bien et à des prix modérés.

On peut aussi à tout moment arrêter et liquider l'affaire.

Il faut apporter beaucoup de prudence dans les transactions avec les gens du pays.

La matière première abonde dans la ré- gion et l'argent y est rare, très rare. Par conséquent, plus on a de capitaux à em- ployer, plus on a de chances de succès.

Une dernière observation qui peut être utile :

Dans ce pays, la sève des arbres ne cesse presque pas de couler; aussi la coupe doit- elle avoir lieu de décembre à février, et il faut visiter les forêts avant le mois d'avril pour éviter l'excès de feuillage et les plan- tes grimpanes qui empêchent de se rendre un compte exact de la valeur de chaque ar- bre.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, le 21 juillet 1886.

On annonce que la Compagnie de Panama prend ses mesures pour faire son émission de 600 mil- lions le 3 août.

Nous reviendrons en temps utile sur cette af- faire.

En attendant, la Bourse de Paris est on ne peut plus calme.

On ne fait que très peu de transactions sérieuses.

Notons les derniers cours :

3 0/0, 82 85; nouveau, 82 10; 4 1/2, 110, 47; Ita- lien, 99 20; Extérieure 5 0/0, 60 7/16; Egyptienne 6 0/0, 362 18.

Les obligations foncières et communales sont toujours très recherchées.

La Société générale, malgré sa situation excep- tionnelle, puisque ses bénéfices vont de jour en jour en augmentant, reste à 455.

Les Chemins de fer sont très calmes.

Les Bourses étrangères donnent des cours qui ne sont guère plus solides que les nôtres.

TABLEAU

DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX

RHONE

Mairie de Lyon. — Lundi 26 juillet, 2 h.
Reconstruction en fer des garde-corps de la passerelle Saint-Vincent et du pont suspendu du Palais-de-Justice.
Garde-corps de la passerelle Saint-Vincent 5.264
Garde-corps du pont suspendu du Palais-de-Justice 14.560

Total 19.824

Les devis et cahiers des charges relatifs aux dits travaux sont déposés à la Mairie de Lyon (1^{re} divi- sion, bureau des travaux de la Ville).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Lundi, 26 juillet, à 1 heure.
Fourniture de linge, bonneterie, vêtements, couvertures et chaussures, nécessaires au service des indigents assistés en 1886.
Renseignements au secrétariat du bureau, rue Royale, 17.

Préfecture. — Mercredi, 23 juillet 1886.
Construction d'un quai à la Mulatière.
Terrassements..... 32.443 70
Maçonnerie..... 140.026 23
Pavage..... 33.840 60

Total..... 206.290 53
Somme à valoir pour travaux im- prévus..... 33.709 47

Total général..... 240.000 »
Cautionnement provisoire, 4,000 fr.
Cautionnement définitif, 7,000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la Préfecture, (2^e division). Dans les bureaux de M. Clarard, ingénieur ordinaire à Lyon, quai Fulchiron, 23.

Préfecture. — Mercredi 23 juillet 2 h.
Adjudication des travaux d'assainissement des fossés de la route nationale n° 6 dans la commune des Chères.
Travaux à l'entreprise..... 3,534 09
Somme à valoir..... 465 91

Total..... 4,000 »
Renseignements dans les bureaux de la Préfecture (2^e division, 2^e bureau).

Mairie de Lyon. — Lundi 2 août 2 h.
Réfection du système de suspension du pont du Palais-de-Justice.

Adjudication en un seul lot des travaux ci-dessus désignés, s'élevant à la somme de 33,304 fr.
Renseignements à la mairie de Lyon (1^e Division, Bureau des Travaux de la ville).

Préfecture. — Mercredi 4 août, 2 h.
Adjudication au forfait de la démolition des anciens ponts Morand et Lafayette sur le Rhône à Lyon, et de l'enlèvement des matériaux.
Cautionnement provisoire, 4,000 fr. Cautionnement définitif 8,000 fr.
Renseignements bureaux de la Préfecture (2^e Division).

AIN
Préfecture. — Mercredi 4 août, à 2 h.
Route nationale n° 88

Construction de trottoirs et caniveaux et réfection de canalisations à Miribel.
Mont., 25,559 81. A val., 2,440 19.
Total, 28,000. Caut., 850.
Renseignements à la préfecture (3^e division) et dans les bureaux de M. Ratinet, ingénieur ordinaire à Belley.

Mairie de Buellas. — Dimanche 15 août, à 11 h
Construction d'une école mixte à Corgenon.
Mont., 11,340 30. Caut., 600.
Renseignements à la mairie et dans le bureau de M. A. Beljeule, architecte, rue Bourgneuf, 2.

BOUCHES-DU-RHONE
Mairie de Marseille. — Mardi 10 août, 4 h.
8 Echoppes de marchands de châtaignes.
Mont., 4,400 fr.
Renseignements à la mairie.

GARD
Mairie d'Aigaliers. — Dimanche 1^{er} août
Grosses réparations au four du hameau de Marignac
Mont., 1,800 fr.
Renseignements à la mairie.

HAUTE-LOIRE
Préfecture. — Jeudi 29 juillet, à 2 h.

Chemins vicinaux
Chemin de grande communication
1^{er} lot. — Chemin n° 4. — Aqueducs et chaussée d'empièrrement à Javaugues, sur 2,100 mètres. Mont., 8,000 fr.
2^e lot. — Maçonnerie et passerelle métallique sur la branche marinière de l'Allier et de ses abords sur 180 mètres. Mont., 2,023 fr. 50.
3^e lot. — Chemin n° 9. — Chaussée d'empièrrement sur 3,403 mètres. Mont., 34,000 fr.
4^e lot. — Chaussée d'empièrrement, sur 2,350 mètres. Mont., 25,000 fr.
5^e lot. — N° 18. — Construction sur 3,174 mètres. Mont., 47,000 fr.

Chemins d'intérêt commun
6^e lot. — Chemin n° 1. — Elargissement et construction de murs de soutènement avec parapets, et construction de la chaussée d'empièrrement sur 3,004 mètres. Mont., 35,540 fr.
7^e lot. — Chemin n° 4. — Rectification sur 2,562 mètres 40. Mont., 17,800 fr.
8^e lot. — N° 5. — Rectification sur 331 mètres. Mont., 3,700 fr.
9^e lot. — Chemin n° 8. — Ouverture et rectification de la 1^{re} partie sur 1,324 mètres 30. Montant, 10,400 fr.
10^e lot. — N° 16. — Maçonnerie et passerelle métallique de 12 mètres d'ouverture sur le Ter-nivol et de ses abords sur 811 mètres. Montant, 11,396 fr.
11^e lot. — Chemin n° 16. — Maçonnerie et passerelle métallique de 22 mètres 41 d'ouverture à 3 travées sur le Doulon. Mont., 1,543 fr.
12^e lot. — Chemin n° 17. — Construction des abords de rive gauche du pont sur le ruisseau d'Espalem sur 319 mètres. Mont., 3,800 fr.
13^e lot. — N° 21. — Maçonnerie d'une passerelle métallique de 5 mètres d'ouverture sur le ruisseau de la Prade et de ses abords sur 228 m. Mont., 5,357 fr.
Renseignements à la préfecture (2^e bureau.)

Mairie de Saint-Haon. — Dimanche 1^{er} août, à 2 heures 1/2.
Reconstruction du presbytère.
Mont., 11,479 39. Caut., 580.
L'entrepreneur sera tenu de reprendre pour la somme irrécupérable de 1,530 fr. les moellons, bois, planches, tuiles des démolitions de l'ancien presbytère.
Renseignements à la mairie.

HÉRAULT
Sous-préfecture de Lodève. — Lundi 26 juillet, 2 heures.

Chemin vicinal de petite communication n° 3.
Construction à Saint-Maurice.
Mont., 7,497 fr. A val., 532 fr. 88 c. Caut., 245 fr.

Préfecture. — Lundi 26 juillet, 5 h.
Travaux de plantation sur les parties des routes départementales n° 1, 2, 8 et 17.

Renseignements : 1^{er} Dans les bureaux de la préfecture, division des finances et travaux publics.

Préfecture. — Mardi 27 juillet, à 2 heures.
Chemin de fer de Mazamet à Bédarieux.

Etablissement de vingt-trois paires de barrières roulantes métalliques comprises dans la 5^e section Saint-Pons, 6^e section Riols, 7^e section Saint-Vincent, 8^e section Olargues, 9^e section Colombières.
Six paires de barrières de 6 mètres, une de 5 mètres, seize de 4 mètres.
Montant, 23,120 fr. A valoir, 1,380 fr.
Total, 24,500. Cautionnement provisoire, 1,000.
Renseignements dans les bureaux de la préfecture.

Mairie de St-Bauzille-de-Montmel. — Dimanche 1^{er} août, à 5 h.

Construction d'un temple protestant.
Mont., 2,800. Caut., 140.
Renseignements à la mairie.

Mairie de Puisserguier. — Dimanche 15 août.
Agrandissement du cimetière.
Mont., 4,600. Caut., 230.
Renseignements à la mairie.

ISÈRE
Mairie de Saint-Théoffrey. — Jeudi 29 juillet, à 2 h.

Chemin vicinal ordinaire n° 6.
Rectification à partir du chemin du Fiaret sur 336 m. 80.
Mont., 1,212 73. A val., 237 27.
Total, 1,500. Caut., 40.
Renseignements à la mairie.

JURA
Sous-préfecture de Poligny. — Lundi 26 juillet, à 3 h.

Chemins vicinaux ordinaires.
1^{er} lot. — Chalèmes. — Chemin n° 2. — Rectification. — Mont., 11,000. Caut., 342.
2^e lot. — Aresches. — Chemin n° 4. — Rectification de la rampe du Champ-Borne. — Mont., 5,200. Caut., 161.
3^e lot. — Foncine-le-Haut. — Chemin n° 5. — Ouverture partielle. — Mont., 3,000. Caut., 133.
4^e lot. — Montmalin. — Chemin n° 8. — Rectification. — Mont., 2,500. Caut., 114.

Préfecture. — Jeudi 29 juillet, 2 h.
Travaux communaux.

1^{er} lot. — Conliège. — Amélioration du régime des eaux, 10,884 fr. 70 c.
2^e lot. — Conliège. — Construction de lavoirs, 8,232 fr. 70 c.
3^e lot. — Condamine. — Réparations à la maison d'école, 4,511 fr. 13 c.
4^e lot. — Perrigny. — Construction d'un préau couvert, 2,042 fr. 85 c.
5^e lot. — Bletterans. — Etablissement de trottoirs, 1,544 fr. 98 c.
6^e lot. — Bletterans. — Etablissement de caniveaux, 1,339 fr. 05 c.
7^e lot. — Bletterans. — Etablissements de persiennes aux maisons d'école, 907 fr. 84 c.
8^e lot. — Cernon. — Reconstruction de citernes, 1,221 fr. 86 c.
Renseignements à la mairie.

PUY-DE-DÔME
Mairie de Pérignat-ès-Lille. — Samedi 7 août, 2 h.

Appropriation d'un groupe scolaire
Démolition, 334 fr. 75 c.
Fouilles et déblais, 183 fr. 15 c.
Maçonnerie, 3,257 fr. 83 c.
Charpente, 2,140 fr. 10 c.
Menuiserie, 3,055 fr. 86 c.
Serrurerie, 1,133 fr. 88 c.
Peinture et vitrerie, 2,187 fr. 22 c.
Zinguerie et mobilier scolaire.
Mont., 1,382 fr. 83 c.
A val., 1,382 fr. 83 c. Total, 15,211 fr. 22 c.
Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Préfecture. — Lundi 19 août, 2 h.

Appropriation de la maison d'école de garçons de Saint-Maurice-ès-Allier.
Démolitions, 230 fr. 49 c.
Fouilles et déblais, 28 fr.
Maçonnerie, 1,694 fr. 06 c.
Charpente, 1,239 fr. 60 c.
Menuiserie, 1,264 fr. 90 c.
Serrurerie, 1,125 fr. 87 c.
Peinture et vitrerie, 633 fr. 21 c.
Mobilier scolaire 375 fr.
A valoir, 720 fr. 35 c. Total, 7,513 fr. 83 c.
Renseignements à la préfecture.

SAVOIE
Préfecture. — Jeudi, 5 août.

Construction de la culée de la rive droite au pont de la Denise (à Vair comprimé) route nationale n° 6.
Mont., 24,123 fr. 50 c. A val., 1,876 fr. 50 c.
Total, 26,000 fr. Caut. prov., 500 fr. Déf., 1,000 fr.
Renseignements à la préfecture.

Préfecture. — Samedi 14 août, à 1 h 1/2
Aménagement des eaux provenant de l'égoût de la route nationale n° 201 à Aix-les-Bains.
Mont., 53,373 fr. 60 c. A val., 8,626 fr. 40 c.
Total, 67,000 fr. Caut., 2,000 fr.
Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2^e division).

DIVERS
Le 27 juillet. — Préfecture de l'Eure. — Travaux sur la ligne de Neubourg à Gros-Montfort. — 240,000 fr.

Le 27 juillet. — Chemin de fer du Midi à Bordeaux (Cironde). — Ballastage, pose de voies et travaux accessoires, — 180 à 230,000 fr.

Le 31 juillet. — Préfecture du Pas-de-Calais. — Construction d'appontement pour marées. — 525,000 fr.

Le 31 juillet. — Chemin de fer de l'Etat, à Paris. — Pose de voie, ballastage et terrassements. — 540,159 fr. 60 c.

Le 31 juillet. — Sous-préfecture de Reims, (Marne). — Construction de chemins stratégiques n° 4 et 5 — 124,000 fr.

Le 7 août. — Tribunal de commerce de Paris. — Agrandissement et reconstruction de la Sorbonne 573,984 fr.

Le 7 août. — Chemin de fer de l'Etat à Paris — Travaux aux maisons de garde sur diverses lignes. — 182,769 65.

Le 10 août. — Ministère des finances — Manufacture des tabacs de Pontin. — Nouveaux bâtiments 1,100,000 fr.

Le 19 août. — Préfecture de la Lozère. — Construction d'une prison cellulaire à Mende 190,696 fr. 95.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

ARDÈCHE
Préfecture. — On a adjugé à Privas les travaux de construction d'un parapet sur la digue de ceinture du Doux à Tournon, évalués à 4,500.
Marron Joseph et Volette Régis à Tournon, adj. à 28 %.

BOUCHES-DU-RHONE
Préfecture. — On a adjugé à Marseille la fourniture de traverses, tasseaux et bois spéciaux en chêne pour l'établissement de voies sur les quais môles.
Beuchot Charles, à Marseille, adj. traverses à 5 54 la pièce; tasseaux, à 0,73 la pièce; bois spéciaux, à 92 le m. c., soit 162,897.
Prix maxima fixés par l'administration, traverses 7 50 la pièce; bois spéciaux, 130 le m. cub.

Mairie de Sainte-Marie. — On a adjugé les travaux de construction d'une maison d'école mixte et mairie, évalués à 15,518 55.
Blanc à Chalais, adj. à 1 %.

HÉRAULT
Sous-préfecture de Lodève. — On a adjugé les travaux de rectification du chemin d'intérêt commun n° 52, de St-Félix-de-l'Héras, évalués à 5,475 56.
Vigroux Joseph, à Tournemire (Aveyon), adj. à 23 %.

Mairie de Clermont-l'Hérault. — On a adjugé les travaux d'agrandissement du cimetière, évalués à 4,950 fr.
Féberier Ferdinand, à St-Meuriel-les-Béziers, adj. à 14 %.

Mairie de Florensac. On a adjugé les travaux de construction d'une fontaine, évalués à 1,500 fr.
Chanudet Antoine, à Florensac, adj. au prix du devis.

ISÈRE
Sous-préfecture de Vienne. — On a adjugé les travaux de construction d'un chemin à Vienne et Reventin-Vauguis et d'une maison d'école à Semons.
1^{er} lot. — Semons, 15,600.
Decourt Christophe, à St-Jean-de-Bournay, à 16 %.

2^e lot. — Vienne et Reventin, 5,390 fr. 83.
Bard François, à Vienne, à 35.

Asile d'aliénés de St-Robert. — Le 15 juillet a eu lieu l'adjudication de la fourniture d'antracite, de bois de chauffage en bûches et de fagots.
1^{er} lot. — Charbon d'antracite.
Desé, représentant des mines d'antracite de La Mure, à Grenoble, adj. à 2,45 % les 100 kil.

2^e lot. — Bois de chauffage en bûches.
Termet, Auguste, à Mont-Saint-Martin, adj. à 7,95 % le stère.
3^e lot. — Fagots, dits marocains.
Le même, adj. à 47,95 % le cent.

Mairie de Ste-Blandine. — Le 18 juillet a eu lieu l'adjudication des travaux de rectification de la rampe de la Baratte sur le chemin n° 8, évalués à 5,209 fr.
Anselme, Jacques, à la Tour-du-Pin, adj. à 31 %.

JURA
Préfecture. — Le 15 juillet a eu lieu à Lons-le-Saunier l'adjudication des travaux de construction de viaducs et élargissement de la station de Conliège (ligne de Lons-le-Saunier à Chagnole) évalués 210,000 fr.
Léonard et Bonwifoy, à Saint Etienne (Loire), adj. à 32 %.

Préfecture Le 15 juillet a eu lieu à Lons-le-Saunier l'adjudication des travaux divers à exécuter sur chemins vicinaux de grande communication et ordinaires.
1^{er} lot. — 4,200 fr.
Brocard, Victor, à Romange, adj. à 19 %.

2^e lot. — 68,020 fr.
Blanco et Sogno, à Salins, adj. à 22 %.

3^e lot. — 7,000 fr.
Nallet, François, à Saint-Amour, adj. à 18 %.

Mairie de St-Claude. — Le 17 juillet a eu lieu l'adjudication des travaux de construction d'un abattoir le long de la promenade du Pré, évalués à 2,440 fr. 89.
Tannoué, Joseph, à St-Claude, adj. 22,75 %.

Mairie de Salins. — On a adjugé les travaux de construction d'un canal couvert à la promenade des Cordeliers, évalués à 1,319 fr.
Boissier Michel, à Salins adj. à 19 p. 100.

LOIRE
Sous-préfecture de Montbrison. — On a adjugé les travaux d'assainissement de la rive droite du bassin de la Loire, évalués à 46,5000 fr.
Olivier Félix, à Montbrison adj. à 24 p. %.

Mairie de Saint-Etienne. — On a adjugé la fourniture de métiers pour le cours de tissage à l'école professionnelle.
Oternaud, rue Dervieux, 4, adj. à 100 fr. la mécanique.

Mairie d'Unieux. — Le 18 juillet a eu lieu l'adjudication des travaux de construction d'un groupe scolaire au hameau du Vigneron, évalués à 54,630 fr. 74.
Chawin, à Unieux, adj. à 27 %.

SAVOIE
Préfecture. — Le 17 juillet a eu lieu l'adjudication des travaux de chemins vicinaux.
1^{er} lot. — 3,800 fr.
Basso, Jean, à Albertville, adj. à 9 %.

2^e lot. — 5,000 fr.
Mino, Joseph, à Albertville, adj. à 4 %.

3^e lot. — 11,000 fr.
Schmied, à Lyon, adj. à 14 %, après tirage au sort.

4^e lot. — 7,600 fr.
Blanchi, Celeste, à St-Michel adj. à 42 %.

5^e lot. — 10,000 fr.
Le même, adj. à 41 %.

6^e lot. — 4,700 fr.
Gémin, Isidore, à Endremont-le-Vieux, adj. à 31 %.

7^e lot. — 4,000 fr.
Gorgas, au Bourget-du Lac, adj. à 25 %.

8^e lot. — 5,000 fr.
Allera, Pierre, à Albertville, adj. à 25 %.

9^e lot. — 6,811 fr 95.
Piorini, Paul, à Albertville, adj. à 19 %.

10^e lot. — 58,000 fr.
Trivcro, Joseph, à St-Michel, adj. à 37 %.

11^e lot. — 11,500 fr.
Le même, adj. à 32 %.

12^e lot. — 41,000 fr.
Bosazza, Pierre, à Albertville, adj. à 30 %.

13^e lot. — 17,000 fr.
Basso, Jean, à Albertville, adj. à 37 %.

14^e lot. — 2,300 fr.
Gayetta, Joseph, à Albertville, adj. à 10 %.

Préfecture. — Le 17 juillet a eu lieu l'adjudication pour l'installation de l'école normale d'institutrices à Albertville, évalués à 60,000 fr.
Francescoli et Pedrolotti, à Albertville, adj. à 17 %.

Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. — Le 16 juillet a eu lieu l'adjudication des travaux divers à exécuter sur chemins vicinaux ordinaires et restauration du presbytère de Pontamafrey.
1^{er} lot. — 5,000 fr.
Maguin, Simphonien, à St-Michel, adj. à 20 %.

2^e lot. — Bonvillaret, 15,000 fr.
Crosset, Charles, à Aiguebelle, adj. à 38 %.

3^e lot. — Modane. — 6,500 fr.
Bertoncini, Veuve et fils, à Modane, adj. à 2 %.

BREVETS D'INVENTION

Déposés à Lyon, du 16 au 23 juillet 1886

17 juillet. — Neveu Bessat, pour un nouveau système de carton bordé en bois.

17 juillet. — M^{me} Raginel, pour l'application du parchemin aux garnitures de chapeaux.

17 juillet. — Bonnet, Ramel, Savigny, Giraud et Cie, pour une machine à cuire les tissus.

19 juillet. — Veuve Gaillet, femme Simon, certificat d'addition au brevet n° 167,702, pour teinture d'étoffes, pailles, feutres et soies, etc.

19 juillet. — Jean-Marie Chièrre, pour un obturateur destiné à remplacer le liège.

19 juillet. — F. Revel, père et fils, pour l'imperméabilité des parapluies, en-cas, parasols.

19 juillet. — Bonnet, Ramel, Savigny, Giraud et Cie, pour la récupération du bichlorure d'étain perdu dans les opérations de teinture.

19 juillet. — Courtet, pour un système de barage automobile.

21 juillet. — Guy, certificat d'addition au brevet 174,827, pour perfectionnement aux ferrures des portes.

22 juillet. — Sarassy et Meyssin, certificat d'addition au brevet 172,558, pour la suppression de l'étui de la mécanique Jacquard.

23 juillet. — Perrin, certificat d'addition au brevet 170,179, pour un nouveau système de boîte à galet, applicable aux lamineurs des guimpiers.

20 juillet. — Branche, pour un perfectionnement dans la fabrication des pinceaux.

20 juillet. — Société A. Teste fils, Pichat, Morat et Cie, certificat d'addition au brevet pris le 25 juin 1886, pour une monture de parapluie automatique.

21 juillet. — Tripogney, pour un système de rame articulée permettant de regarder l'avant du bateau.

21 juillet. — Garambois, certificat d'addition au brevet 170,807, pour une nouvelle application des tissus gaufrés imitant la pique à l'aiguille aux étoffes ourlées pour la doublure des vêtements, couvre-pieds, fonds de casquettes, coiffe de chapeaux et objets susceptibles d'être capitonnés.

23 juillet. — Manoha, pour une lanterne pour illuminations et autres usages.

23 juillet. — Messant et Bataille, certificat d'addition au brevet pris le 12 juin 1886, pour un lit en fer démontable et pouvant servir à divers usages.

DEMANDES EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Drogner, pour l'exhaussement d'un mur sur la rue St-Amour, 9.

M^{me} Janet, par Vassivieu, avenue Duquesne, 63, d'une maison située passage Montgolfier.

Nigon, d'un mur de clôture sur la montée du Gourguillon, 39.

Jarry, propriétaire, place des Cordeliers, 8, d'une maison située rue Garibaldi, 14.

Crozy, propriétaire, grande rue de la Guillotière, par Boyer, cours Gambetta, 87, pour la démolition et reconstruction d'une maison, angle de la grande rue de la Guillotière et ruelle du Fort.

Benatru, rue Rachais, 9, bis, d'une clôture sur la rue Duguesclin-Rachais.

COURS DES MÉTAUX

BOURSE DE LYON
Vendredi 23 juillet 1886.

	Pr. cours	D. cours
Cuivre en lingot (Chili affiné), les 100 kilog.....	112 50	125 »
Cuivre en lingot planche rouge.....	132 50	» »
— — — — — jaune.....	120 »	130 »
Etain Banca.....	275 »	» »
— — — — — Billiton.....	270 »	» »
Plomb doux (première fusion).....	35 »	3; »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles.....	38 »	» »
Zinc refondu (deuxième fusion).....	34 »	» »
Zinc laminé en feuilles, de la Vieille-Montagne.....	51 »	» »
Zinc laminé en feuilles, autres marques.....	47 »	()
Fer en barres, au coke première classe.....	16 »	» »
Sablerie (poterie).....	27 »	» »
Mercure.....	530 »	525 »

Le gérant : R. POTY.
Imp. J.-B. MOSSERT, c. de la Liberté, 70, Lyon

Etude de M^e CHAPUIS, avoué à Lyon, place de la République, 44

VENTE

Par la voie de la licitation, entre majeurs, avec admission des étrangers
En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon
EN CINQ LOTS SÉPARÉS

DE DIVERS IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

- 1° Grande et belle **MAISON**, ayant deux corps de bâtiments, sise à Lyon, boulevard de la Croix-Rousse, 106, et impasse Vauzelles.
- 2° D'une **PARCELLE** de **TERRAIN**, à Lyon, quartier de la Croix-Rousse, angle de la rue de Nuits.
- 3° Une **MAISON D'HABITATION**, Jardin, Terre et Vigne, le tout situé à Caluire, chemin de Crépieux.
- 4° Un joli **DOMAINE**, situé à Peumiot, commune de St-Pierre-de-Bost, canton de Royère (Creuse).
- 5° Un **GRAND PRÉ**, situé sur la même commune, lieu de Compeix.

Tous ces immeubles, indivis entre les consorts LECLAIR, dépendent tant de la succession de Jean LECLAIR, en son vivant entrepreneur à Lyon, que de la communauté qui a existé entre lui et sa veuve.

ADJUDICATION AU SAMEDI 14 AOUT, A MIDI
Pour extrait : V. CHAPUIS.

MISES A PRIX :

Premier lot.....	80,000 fr.	Troisième lot.....	12,000 fr.
Deuxième lot.....	10,000	Quatrième lot.....	5,000
Cinquième lot.....	1,500 fr.		

NOTA. — Pour les renseignements, s'adresser à M^e V. CHAPUIS, avoué poursuivant; à M^{es} GERIN, PLANTIN et CHAINE, avoués; à M^e BERLOTY, notaire rue de la Bourse, 2; à M^e FAVRE, régisseur, boulevard de la Croix-Rousse, 165, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

A VENDRE D'OCCASION

- 1° **UNE MACHINE VERTICALE, 3 CHEVAUX**, montée sur chaudière tubulaire Field, de 4 mètres carrés de surface chauffée. Occasion garantie en excellent état.
- 2° **UNE MACHINE VERTICALE LOCOMOBILE, 3 CHEVAUX**, montée sur chaudière de 4 mètres carrés. Le tout sur roues pour être facilement transporté pour l'agriculture ou le service des entrepreneurs. Cette locomobile est aussi bonne que neuve.
- 3° **UNE MACHINE LOCOMOBILE SEMBLABLE**, actionnant une pompe Orsivans n° 5 montée sur le même char. Débit : 1200 à 1500 litres par minute à 5 m. de hauteur.
Ce matériel garanti comme neuf est d'un bon marché exceptionnel.
- 4° **UNE ESSOREUSE** construite par la maison B. Buffaud et T. Robatel, système à courroie. Diamètre du panier en cuivre : 90 centimètres. Occasion exceptionnelle.
- 5° **UNE ESSOREUSE** à courroie et panier en fer de 75 centimètres de diamètre.
- 6° **UNE CHEVILLEUSE**, 4 chevilles à courroie sur bâti en bois.
- 7° **UNE MACHINE HORIZONTALE FIXE, 2 A 3 CHEVAUX**. Cette machine n'a marché que quelques jours.
S'adresser à MM. E. CHAZOTTE GRAND ET C^{ie}, ingénieurs civils, 29 c. Gambetta, Lyon.

ÉTUDE

M. Aimé RASSAT

ANCIEN PRINCIPAL CLERC D'AVOUÉ
LYON — 9, rue Puits-Gaillot — LYON
CONTENTIEUX — RECOUVREMENTS — CONSULTATIONS.
Vérification et Réduction, d'après le Tarif légal, des frais de Justice et d'Avoué.
Règlement des Mitoyennetés et de tous Comptes de travaux — Conservation des Privilèges.

CABINET : Semaine, de 2 à 6 heures soir. Dimanches et fêtes, de 9 à 11 heures matin.

PLATRIERIE ET PEINTURE
EN TOUS GENRES

ANCIENNE MAISON DEPAULIS AINÉ
V. DEMARCHI
Successeur de CERUTI
58 — Cours de la Liberté — 58
LYON

AVIS AUX ENTREPRENEURS

MM. E. CHAZOTTE, GRAND ET C^{ie} ont la représentation pour le Rhône et les départements limitrophes, d'une des principales **Tuilleries** de la Drôme.
Des échantillons sont à la disposition des Entrepreneurs, 29, cours Gambetta, Lyon, où on trouvera :
Tuiles plates perfectionnées.
Tuiles faitières et Tuiles creuses.
Briques pleines ordinaires.
Briques tubulaires de toutes dimensions.
Briques dites polies, rectangulaires à coins ronds à feuillures.
Boisseries pour cheminées.
Tuyaux de drainage.
Tuyaux pour conduites d'eau et autres usages.
Carreaux variés pour sol d'appartement.
Poinçons et autres ornements céramiques.
Qualité supérieure, recommandée par les Ingénieurs et les Architectes.

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS
De MEYSSE, près LE TEIL (Ardèche)
Capital social : 1,000,000, porté à 1,500,000 fr.
Premières récompenses aux Expositions
MÉDAILLE D'OR
A l'Exposition internationale de Nice, en 1884

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE admise comme similaire des chaux du Teil par Ponts et Chaussées, Chemins de fer, Génie militaire, Marine, Port d'Alexandrie (Égypte), etc.
CEMENTS CRAPIER PORTLAND pour : carreaux, dallages, enduits, etc.
SPÉCIALITÉ DE CIMENT BLANC pour carreaux mossieres.
Pour Lyon et la banlieue une installation spéciale permet de rendre franco sur chantier, à des prix très réduits, les chaux et ciments de Meysse, quelle que soit la quantité demandée.
S'adresser au directeur de la Société, à Meysse (Ardèche), ou à MM. Dumoulin et Bigot, cours du Midi, 34, à Lyon.

FABRIQUE DE LINGERIE
Cours Gambetta, 19, Lyon

V^{ve} MAZAIRA
Trousseaux, Layettes, Tissus, Linge de table, Rideaux, Toiles, etc.
COMMISSION EXPORTATION

AVIS AUX CAPITALISTES
On demande à emprunter de suite 100,000 fr. pour cinq ans, payables par annuité, capital garanti.
S'adresser au bureau du journal.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Avec Machines dynamo-électriques auto-régulatrices
TYPE BREVETÉ S. G. D. G.

Installations complètes avec garantie, force motrice non comprise

NOMBRE DE LAMPES DE VINGT BOUGIES	FORCE NÉCESSAIRE	PRIX TOTAL
12	1 cheval 1/2	950
25	3 chevaux	1.500
50	6 —	2.400
100	12 —	4.300
200	24 —	8.100
300	36 —	11.400
500	60 —	17.700

PRINCIPALES INSTALLATIONS FAITES EN 1886

Ministère de la guerre (ateliers de St-Thomas-d'Aquin). — MM. Marrel frères, maîtres de forges à Rive-de-Gier. — M. Duval, à Villesseneux (Marne). — M. Grivolos, 16, rue Montgolfier, à Paris. — MM. J. Brun et C^{ie}, à St-Chamond.

MM. E. CHAZOTTE, GRAND ET C^{ie}, ingénieurs civils, 29, cours Gambetta, à Lyon, représentants, pour la région, de MM. BUCHIN, TRICOCHÉ ET C^{ie}, ingénieurs-électriciens à Paris, sont à la disposition de MM. les Industriels pour tous renseignements, installations, devis qui leur seront nécessaires.

INDISPENSABLE AUX INDUSTRIELS



PARAPLUIE MICROMATIQUE
LE SEUL QUI n'embarasse plus
se porte dans la poche ou à la ceinture
SIMPLE-SOLIDE-PRACTIQUE

Dans son Étui il est supérieur
26c. Long. à tous les systèmes connus

Adresser toute demande d'envoi ou de renseignements rue des Capucins, 18, Lyon.

PAPETERIE
Henri VALLON
Dépôt : 5, quai des Célestins
LYON

SPÉCIALITÉS
Papiers d'écriture, Papiers anglais
d'impression, de dessin, Cartons bristol mats et
et de registres. lustrés.
Papiers et Bandes, Cartes blanches et deuil
bordés deuil et couleur. coupées
à la mécanique.
Enveloppes en tous genres.

Assortiment de Papiers de toutes sortes et de pliage.

DÉPÔT DE PIERRES LITHOGRAPHIQUES

EXPORTATION

FORGES DE PONT-ÈVÈQUE
VIENNE (ISÈRE)
ESSIEUX A PATINS (Brevets S. G. D. G.)

Le Patin enlevé dans la masse et non soudé, de toutes dimensions et formes, en fer fin et en fer extra-fin.

ESSIEUX DE CHARRETTES
En fer fin et extra-fin de tous poids, dimensions et formes.
Marque de Fabrique : PONT-ÈVÈQUE

EXPORTATION

A PROXIMITÉ DES TRAMWAYS (25 minutes des Cordeliers)

PROPRIÉTÉ ville et campagne A VENDRE. — Belle vue, bon air, comprenant Maison bourgeoise de huit pièces et Jardin de 1,250 mètres.
S'adresser au bureau du journal.

PORTEUR JULES WEITZ
ASSEMBLAGE BREVETÉ DANS TOUS LES PAYS
CHEMIN DE FER PORTATIF
A POSE INSTANTANÉE
(VOIE RIVÉE ET DÉMONTABLE)
Pour Travaux publics, Mines, Plantations.
MATÉRIEL POUR ENTREPRENEURS
WAGONS PERFECTIONNÉS
VENTE ET LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT
JULES WEITZ, 17, Cours du Midi, LYON
Représenté à PARIS par M. P. REGNARD, Ing. r. Bayen, 59

Maison F. BALLAY, commissionnaire en immeubles, place des Terreaux, 7, au premier, à Lyon.

A LYON
MAISONS de rapport, depuis 10,000 f. jusqu'à 1 million.
A PROXIMITÉ DE LYON
VILLE ET CAMPAGNE

BELLE PROPRIÉTÉ à vendre, ayant château et dépendances, etc., quatre hectares et demi clos de murs, pouvant faire un très bon revenu. — Belle position, vue splendide. Prix avantageux.

Commission-Exportation
SPECIALITÉ DE VOLAILLES DE BRESSE
BEURRES NATURELS
Concours de Coligny, 1882; de Bourg, 1883; de Dole, 1884. — Médailles de bronze, d'argent, d'or et d'honneur, obtenues à ces différents concours.

JEAN MORAND
Membre de la Société des agriculteurs de France
Vice-président du Comice agricole de Bourg
AUX FERMES DU POISIAT A BÉNY (Ain).
S'adresser à M. GILLOZ, expéditeur à Marboz (Ain).

A LOUER DE SUITE
Vaste local industriel avec magasin, le tout sur rue quartier des Brotteaux.
Contenant chaudière avec machine à vapeur de 8 chevaux, transmissions, pompes, matériel complet pour la fabrique du chocolat, seies à rubans, bureaux, wagonnets, etc.
L'on vendrait au besoin, ensemble ou séparément le matériel.
Prix modéré. S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE DE PIANOS
Maison BROCHU
Rue de la Cité, 19 (cours Lafayette prolongé)

MÉDAILLE DE VERMEIL, la plus forte récompense obtenue pour la fabrication de pianos. — 20 % sur tous les modèles.
PIANOS NEUFS, depuis 550 fr., garantie dix ans. — Accords. — Réparations. — Echanges. — Location depuis 6 fr. par mois.
PIANOS DE TOUT FACTEUR, mêmes conditions.

E. CHAZOTTES, GRAND & C^{ie}

29, cours Gambetta, Lyon

Architecture industrielle. — Installation d'Usines. — Electricité. — Recherches minières. — Etudes et Travaux. — Obtention de Brevets français et étrangers. — Formation de Sociétés. Cabinet de neuf à onze heures et demie du matin et de deux à cinq heures du soir.